



## CHEF DE DIVISION ENVIRONNEMENT

### POSTE TEMPORAIRE À TEMPS COMPLET

Poste cadre temporaire de 18 mois. (Remplacement d'un congé de maternité)

Horaire de 35 heures par semaine sur 4 jours et demi en formule hybride, soit en télétravail et en présentiel. La personne-cadre peut être appelée à travailler sur un horaire variable en fonction des besoins (soirs et fins de semaine).

Le salaire se situe entre 85 000\$ et 102 000\$ annuellement et sera déterminé en fonction des compétences et des qualifications du candidat retenu.

Période de mise à l'essai de 6 mois.

Avantages offerts au personnel-cadre : conditions de travail avantageuses, incluant une banque de congés mobiles, de maladie et de vacances.

### EXIGENCES

- Détenir un baccalauréat en sciences biologiques, environnement, géographie ou tout autre domaine pertinent ;
- Avoir au moins trois ans d'expérience pertinente dans le domaine ;
- Détenir un permis de conduire valide et un véhicule ;
- Avoir de bonnes aptitudes à communiquer, à l'oral et à l'écrit, et maîtriser la langue française ;
- Avoir de l'expérience dans le secteur municipal sera considéré comme un atout.

Tu es orienté vers les résultats?

Le changement et la variété te stimulent?

Tu es reconnu pour mobiliser tes coéquipiers à la réussite des objectifs?

Tu excelles pour t'assurer du succès d'un projet?

**VIENS TRAVAILLER À LA  
VILLE DE LAVALTRIE!**

## PRINCIPALES TÂCHES

Sous l'autorité du directeur général, le titulaire planifie, élabore et met en œuvre divers projets afin de répondre aux objectifs de la planification stratégique de la Ville. Il offre également des services d'expert-conseil aux gestionnaires des différents services de la Ville en matière d'environnement et de développement durable.

- Élabore, implante et assure le suivi des projets de la Ville liés aux enjeux dont il est responsable ;
- Révise le plan d'action en environnement afin d'atteindre les objectifs environnementaux et poursuivre l'intégration de la préoccupation environnementale au cœur du champ d'action municipal ;
- Planifie, organise et réalise des activités visant à l'amélioration et la promotion de l'environnement ;
- Effectue des communications liées à l'environnement, en collaboration avec le Service des communications ;
- Anime le Comité consultatif en environnement ;
- Gère le budget et les projets en lien avec son secteur d'activités ;
- Traite les plaintes environnementales ;
- Rédige des documents techniques, des notes de service et des documents d'information traitant de sujets environnementaux ;
- Assure une veille scientifique, technologique réglementaire et stratégique en environnement ;
- Forme, supervise et supporte le personnel lors de la réalisation de différents mandats en lien avec son secteur d'activités ;
- Participe à l'application des orientations, à l'atteinte des objectifs et tient compte des priorités du Service.

## COMPÉTENCES REQUISES

- Avoir le sens de l'organisation, être méthodique et démontrer une rigueur professionnelle élevée ainsi qu'un bon sens de l'intégrité ;
- Savoir faire preuve de tact et de diplomatie, être orienté vers la qualité du service aux clients ;
- Avoir la capacité de travailler simultanément sur plusieurs dossiers avec plusieurs intervenants et respecter les échéanciers établis ;
- Faire preuve de jugement et avoir une bonne capacité d'analyse et de synthèse ;
- Être habilité à travailler en équipe ;
- Être une personne créative et proactive et avoir une bonne capacité à s'adapter aux changements.

Les personnes intéressées doivent déposer leur candidature par écrit, à l'attention de Mme Marie-Andrée Leclerc, chef de division ressources humaines, par courriel à [emplois@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:emplois@ville.lavaltrie.qc.ca). La candidature écrite doit être en format PDF et comprendre la mention *Poste de chef de division environnement*. Elle doit être déposée au plus tard le 4 juillet 2026.

Les candidats seront soumis à une épreuve destinée à vérifier s'ils répondent aux exigences normales du poste concerné. Nous remercions celles et ceux qui soumettent leur candidature, mais nous communiquerons uniquement avec les personnes retenues.

La Ville de Lavaltrie souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi. La Ville de Lavaltrie communiquera seulement avec les candidats retenus pour une entrevue. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.